

# **CPAS SAINT-GILLES**

## **Compte 2019**

## **Rapport annuel**

# 1. Résultat 2019

Compte 2019	Exercice propre - Eigen Dienstjaar	Exercice clos - Afgesloten Dienstjaar	Résultat comptable budgétaire - Budgettaire boekh. Resultaat	Variation créances aléatoires - Oninbaren - Fondsenverschillen	Résultat à reporter à l'exercice suivant - Resultaat over te dragen naar volgend dienstjaar
Hors hôpital en liquidation Zonder Hospitaal in vereffening	-289.877	930.655	640.778	-401.480	239.297
Hôpital en liquidation - Met Hospitaal	-990	3.619	2.628		2.628
Résultat final compte - Eindresultaat 2019	<b>-290.868</b>	<b>934.274</b>	643.406	<b>-401.480</b>	<b>241.926</b>

Pour rappel, le même tableau relatif au compte 2018 :

Compte 2018	Exercice propre - Eigen Dienstjaar	Exercice clos - Afgesloten Dienstjaar	Résultat comptable budgétaire - Budgettaire boekh. Resultaat	Variation créances aléatoires - Oninbaren - Fondsenverschillen	Résultat à reporter à l'exercice suivant - Resultaat over te dragen naar volgend dienstjaar
Hors hôpital en liquidation Zonder Hospitaal in vereffening	335.658	709.169	1.044.827	-288.056	756.771
Hôpital en liquidation - Met Hospitaal	50.954	0	50.954		50.954
Résultat final compte - Eindresultaat 2018	<b>386.612</b>	<b>709.169</b>	1.095.781	<b>-288.056</b>	<b>807.725</b>

## 1.1. Le résultat à reporter à l'exercice suivant :

Le résultat du compte 2019 est en boni. Ce boni s'élève à **+241.926 €**, en diminution de 70% par rapport au résultat final de 2018.

Ce boni de **+241.926 €** résulte de plusieurs facteurs :

- Du résultat comptable budgétaire qui est positif à concurrence de **+643.406 €**

- Et de la provision pour couvrir le manque de trésorerie qui est dû à des créances dont la récupération semble incertaine ou s'étale sur de nombreuses années. Au compte 2019, cette provision pour créances aléatoire a été augmentée de **401.480 €**. Puisque le montant de cette provision augmente, cette variation diminue le résultat de l'exercice d'autant. Nous analyserons les éléments constitutifs de cette provision pour créances aléatoires, et son augmentation au compte 2019, plus loin dans un tableau.

Le résultat comptable budgétaire est la somme du résultat du Cpas à proprement parler et de l'hôpital en liquidation :

## **1.2. Le résultat comptable budgétaire, décomposition entre Cpas et Hôpital en liquidation**

Le résultat comptable budgétaire (c'est-à-dire sans la variation de la provision pour créances aléatoire) s'élève donc à **+643.406 €** et résulte lui-même :

- Du résultat comptable budgétaire du Cpas : **+ 640.778 €**.
- Et du résultat de l'hôpital en liquidation<sup>1</sup>, qui présente un boni de **+ 2.628 €**. En d'autres termes l'estimation de la dotation à l'ancien hôpital du Cpas a été très légèrement supérieure à la différence entre ses dépenses et de ses recettes au budget 2019.

Le Cpas (la Commune via le Cpas) assume les charges liées à la liquidation de l'Hôpital Molière-Longchamp :

- Un emprunt de consolidation avait été contracté pour financer la liquidation de l'hôpital : le Cpas a terminé de le rembourser en 2011, soit en 15 ans ;
- Mais il reste le coût des pensions du personnel de l'hôpital, qui était nommé au 31/12/1995. En effet ces pensions ont été mises à charge des Cpas pour soulager les déficits hospitaliers. Ces charges-là courent jusqu'au dernier pensionné survivant. En 2019, le coût de ces pensions s'élevait encore à 405.877 €.
- Les dépenses relatives à l'hôpital en liquidation sont intégrées aux comptes du Cpas et font l'objet d'une dotation spécifique de la Commune.

Les charges de l'hôpital en liquidation n'ont rien à voir avec l'activité du Cpas proprement dit, raison pour laquelle nous isolons celles-ci dans quasiment toute la présente note, pour n'analyser que les charges relatives au fonctionnement propre du Cpas.

---

<sup>1</sup> Note pour rappel : le Cpas est « liquidateur » de l'hôpital Molière-Longchamp tel qu'il existait avant la création du réseau hospitalier bruxellois « Iris » au 01/01/1996.

Ces charges de pensions de l'hôpital sont en effet reprises en frais de personnel. Les dépenses totales de personnel du Cpas s'élèvent à 22.240.972 €, les dépenses de pensions de l'hôpital représentent donc tout de même 1,82 % des dépenses de personnel au compte 2019 du Cpas. Ceci peut fausser les comparaisons de frais de personnel avec d'autres Cpas « non hospitaliers ».

Le résultat comptable budgétaire, de **+643.406 €** se décompose également en résultat des exercices clos et résultat de l'exercice 2019 :

### **1.3. Le résultat comptable budgétaire du Cpas, décomposition entre Exercices Clos et Exercice Propre :**

Le résultat sur exercice clos s'élève à **934.274 €**, provenant essentiellement :

- Du résultat **reporté** de l'exercice précédent : 1.095.781 €.
- Diminué de créances irrécouvrables sur exercices clos et de crédits de dépenses abandonnés pour un montant de 161.507 € ;

Le résultat de l'exercice propre 2019 présente un mali de -290.868 €, provenant :

- Du fait que les dépenses réelles sont inférieures aux prévisions budgétaires pour un montant de 3.284.224 € ;
- Cet écart est partiellement compensé par une surestimation budgétaire des recettes à hauteur de 3.575.091 €.

La provision pour créances aléatoires a augmenté de 401.480 €.

L'addition de ces 3 postes aboutit au résultat positif du compte de 241.926 €.

En conclusion de cette décomposition, on constate que le boni du compte 2019 provient essentiellement du résultat comptable de l'exercice 2018, à hauteur de 1.095.781 €, reporté à l'exercice suivant.

Sans le résultat reporté de l'exercice précédent, le compte 2019 se solderait par un résultat de -853.855 €, ce qui provoquerait une augmentation de la dotation communale d'autant. Mutatis mutandis, ce chiffre s'élevait à -175.218 € au compte 2018.

### **1.4. Le résultat de l'exercice propre 2019 : écarts entre Budget et Compte :**

Les principaux écarts observés par rapport aux estimations budgétaires sont exposés ci-dessous. Ces observations sont alimentées par l'analyse du Responsable du Service des Finances/Comptabilité<sup>2</sup>. Nous vous renvoyons à celle-ci pour une analyse plus détaillée.

---

<sup>2</sup> « Compte 2019 – Narratif » Didier Van Den Heurck.

#### **1.4.1. Les dépenses d'Aide Sociale :**

Elles s'élèvent à 30.655.773 €, soit inférieure de 1.918.626 € par rapport au budget.

Les différences entre budget et dépenses réelles proviennent principalement de :

- -619.590 € : RI remboursables à 100% ;
- -693.041 € : Aides pour mise à l'emploi ;
- -347.431 € : Aides financières remboursables à 100% ;
- -70.961 € : Aides Energie(gaz-elec-eau) ;
- -39.911 € : Aides placements seniors ;
- -45.130 € : Aides en nature ;
- +64.959 € : Dépassement de crédit en Aides médicales remboursables à 100% ;
- +31.063 € : Dépassement de crédit en Revenu d'Intégration remboursable à 70%.

#### **1.4.2. Les Dépenses de Personnel :**

Les dépenses réelles de personnel s'élèvent à 22.240.972 €, et sont donc inférieures de 600.372 € par rapport au budget :

L'écart résulte essentiellement de :

- -123.125 € : Administration Générale ;
- -55.176 € : Service Technique ;
- -123.164 € : RLT ;
- -74.881 € : Service Social ;
- -82.513 € : Mise au Travail « Art.60 ».

#### **1.4.3. Les Frais de Fonctionnement :**

Ils s'élèvent à 3.427.319 €, soit 247.400 € de moins qu'au budget.

Les différences se situent principalement :

- -119.049 € : RLT ;
- -49.250 € : Administration Centrale ;
- -38.188 € Service Social.

#### **Remarques concernant les différences observées entre budget et dépenses réelles :**

L'idéal serait évidemment que les prévisions budgétaires correspondent précisément aux dépenses réelles. Mais d'une part les évolutions sont telles d'une année à la suivante que cet exercice est impossible, mais par ailleurs, n'oublions pas que, de par la Loi, le Receveur ne

peut payer une dépense que dans la limite des crédits votés par le Conseil. Il convient donc qu'il y ait toujours plus de crédit que trop peu, au risque sinon de bloquer le fonctionnement de l'institution. Ceci ne doit cependant pas empêcher d'affiner les prévisions au mieux.

Enfin, les écarts par rapport au budget soulignent la volonté constante et l'attention du Cpas à gérer au moindre coût le budget qui lui est alloué.

## **2. Provision pour créances aléatoires :**

<b>Calcul du montant des créances aléatoires / Berekening bedrag Onzekere Schuldvorderingen</b>	2.015	2.016	2.017	2.018	2.019	=2019-2018	=2019/2018
1 Créances de plus de 5 ans < 2015 / Schuldvorderingen meer dan 5 jaar	459.769	325.833	519.285	817.652	1.263.883	446.231	54,57%
2 Remboursement échelonné / Gespreide Terugbetalingen	501.377	408.646	400.102	376.425	324.432	-51.994	-13,81%
3 Sociétés en faillite / Faillieten	0	0	0	0	0	0	0,00%
4 Remboursement des avances de plus de 3 ans / Terugbetalingen voorschotten van > 3 jaar	5.475	901	6.682	6.851	2.472	-4.379	-63,91%
5 10% du total des créances sur tous les exercices, 2019 inclus sous déduction des points 1 à 4 / 10% Totale vorderingen over alle boekj. Met aftrek 1) tot 4)	947.986	1.079.654	1.105.231	1.118.429	1.130.050	11.621	1,04%
<b>Total de la provision pour créances aléatoires / Totaal provisie voor onzekere Schuldvorderingen</b>	<b>1.914.607</b>	<b>1.815.034</b>	<b>2.031.301</b>	<b>2.319.357</b>	<b>2.720.837</b>	<b>401.480</b>	<b>17,31%</b>
Evolution Provision Cr. Al. % de N/N-1 / Evolutie Pr. Onz. Schuldvord. % N/N-1	-9,78%	-5,20%	11,92%	<b>14,18%</b>	<b>17,31%</b>		
Droits constatés bruts Exploitation / Bruto Vastgestelde Exploitatierchten	65.788.024	65.489.566	67.632.437	68.542.034	70.764.754	2.222.720	3,24%
Evolution % de N/N-1 / Evolutie % N/N-1	<b>-5,55%</b>	<b>-0,45%</b>	<b>3,27%</b>	<b>1,34%</b>	<b>3,24%</b>		
Créances aléatoires sur Total des Droits constatés d'Exploitation / Onzekere Schuldvorderingen op Totale Vastgestelde Exploitatierchten	2,91%	2,77%	3,00%	3,38%	3,84%		

Nous constatons que la provision pour créances aléatoires augmente, en 2019, 17,31 %. Rappelons que le calcul de cette provision est imposé aux Cpas par le Règlement comptable régional.

Dans le même temps, les Droits Constatés ont augmenté de 3,24 %, passant de 68.542.034 € à 70.764.754 €. Cette provision représente une part quasi constante des Droits Constatés de 2010 à 2013 (+/- 3,65 %), diminue en 2014 à 3,05 %, à 2,91 % en 2015 et à 2,77 % en 2016 et augmente à nouveau en 2017 à 3% et en 2018 à 3,38 % et en 2019 à 3,84 %.

Le poste (1) relatif aux créances de plus de 5 ans a fortement augmenté en 2018 (+57,46 %) et en 2019 (54,57 %).

Un nettoyage des créances les plus anciennes a été fait par le passé, mais plus depuis plusieurs années. Actuellement les créances les plus anciennes datent de 1999. Les créances de plus de 5 ans, soit antérieures à 2015, s'élèvent à 1.263.883 €.

Parmi ces créances de plus de 5 ans, une partie a été abandonnée en 2019, à concurrence de 47.796 € et 139.550 € ont encore été récupérés en 2019. Ce solde restant de 1.263.883 € résulte de la décision de poursuivre le recouvrement de certaines créances, quand bien même elles sont fort anciennes (cas de fraudes avérées, manque de collaboration, etc.), mais il n'empêche qu'il faut envisager à nouveau un nettoyage des créances les plus douteuses, de façon à ce que le compte du Cpas reflète au mieux sa réalité comptable et financière.

### 3. Recouvrement :

Années	Solde à recouvrer 2019	Irrécouvrables 2019	Recouvrement 2019	Solde à recouvrer 2020	Total des Créances à recouvrer de 2007 à 2019	Total Irrécouvrables 2007-2019	Total Recouvrement 2007-2019	Total solde à recouvrer fin 2019
	2019	2019	2019	2020				
1993					3.927	2.777	1.150	0
1994					1.627	628	1.000	0
1995					319	101	218	0
1996					29.577	29.457	120	0
1997					14.592	10.103	4.489	0
1998					16.143	4.843	11.300	0
1999	9.961	0	1.800	8.161	69.425	19.375	41.889	8.161
2000	0			0	41.823	16.628	25.195	0
2001	0			0	61.327	39.139	22.187	0
2002	0			0	101.151	69.752	31.399	0
2003	8.100	3.912	0	4.187	210.766	100.290	106.289	4.187
2004	0			0	1.232.605	336.394	896.212	0
2005	10.996	0	900	10.096	922.542	311.102	601.344	10.096
2006	16.984	2.084	927	13.974	8.914.085	370.843	8.529.268	13.974
2007	15.116	1.252	1.555	12.308	42.529.484	1.248.567	41.268.609	12.308
2008	19.057	1.631	3.580	13.846	45.250.711	898.458	44.338.407	13.846
2009	15.022	83	2.556	12.382	48.935.659	977.835	47.945.441	12.382
2010	43.066	1.174	5.285	36.607	52.761.889	881.446	51.843.836	36.607
2011	31.570	135	3.764	27.671	55.968.654	833.652	55.107.331	27.671
2012	220.235	7.887	67.333	145.015	55.081.880	1.056.167	53.880.699	145.015
2013	427.546	13.034	18.006	396.506	58.373.726	3.488.056	54.489.164	396.506
2014	633.577	16.603	33.844	583.130	55.164.163	1.427.054	53.153.979	583.130
2015	808.335	32.787	123.583	651.965	53.599.978	396.860	52.551.153	651.965
2016	848.375	14.901	88.105	745.369	54.835.473	411.411	53.678.693	745.369
2017	1.220.768	24.051	180.432	1.016.286	56.000.949	384.138	54.600.525	1.016.286
2018	8.056.511	96.344	6.865.860	1.094.307	56.563.651	432.160	55.037.183	1.094.307
<b>Total 2018 inclus</b>	<b>12.385.219</b>	<b>215.879</b>	<b>7.397.529</b>	<b>4.771.810</b>	<b>646.686.125</b>	<b>13.747.236</b>	<b>628.167.079</b>	<b>4.771.810</b>
2019	58.379.535	543.843	49.716.214	8.119.478	58.379.535	543.843	49.716.214	8.119.478
<b>Total 2019 inclus</b>	<b>70.764.754</b>	<b>759.722</b>	<b>57.113.744</b>	<b>12.891.288</b>	<b>705.065.661</b>	<b>14.291.079</b>	<b>677.883.293</b>	<b>12.891.288</b>
<b>Taux de Recovrt Total en 2019</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,07%</b>	<b>80,71%</b>	<b>18,22%</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,03%</b>	<b>96,14%</b>	<b>1,83%</b>

Le tableau ci-dessus présente le recouvrement des créances sur les exercices antérieurs, donc jusque 2018 inclus et à l'exercice 2019.

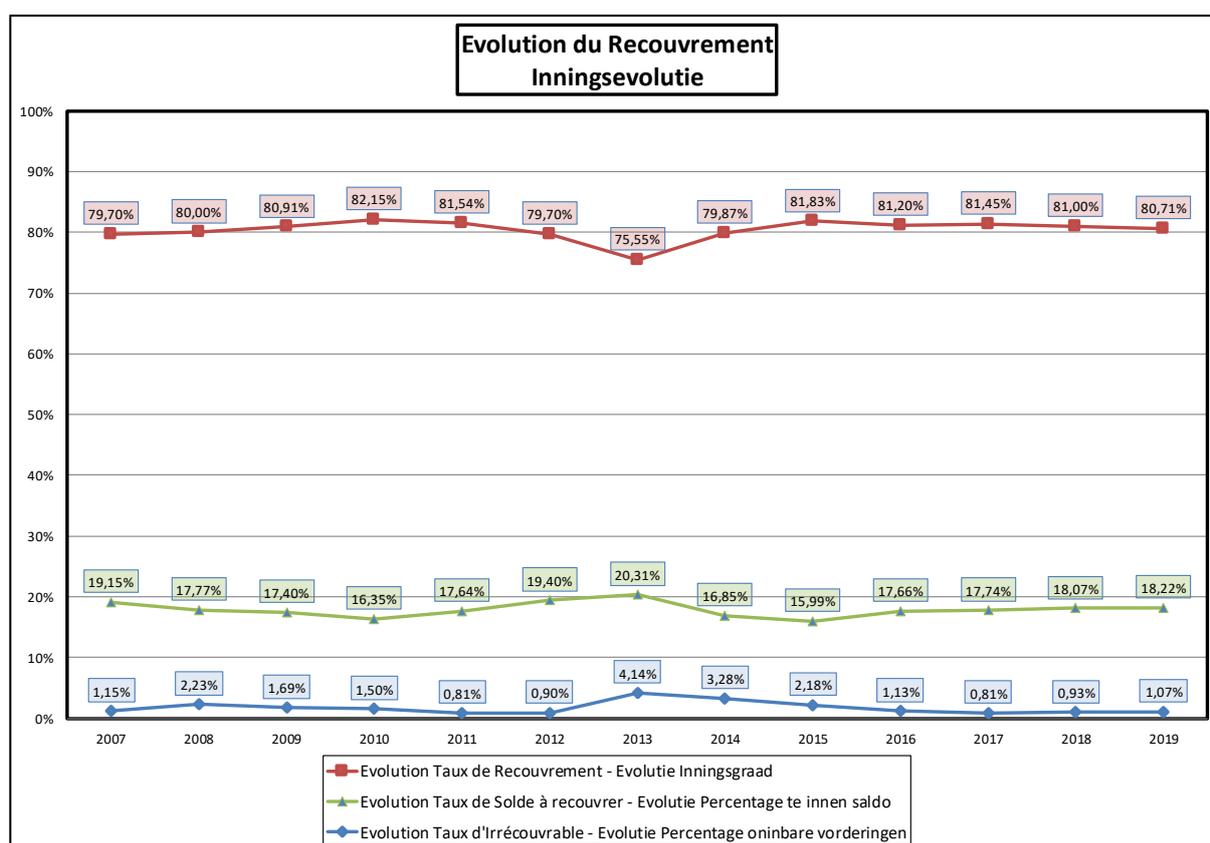
Les efforts du service recouvrement se concentrent sur le taux de recouvrement. Celui-ci s'élève à 80,71 % en 2019. Il est en légère diminution par rapport au taux de 2018 à 81 %. Ce même taux s'élevait en 2014 à 79,87 %.

En 2018, 57.113.744 € ont été récupérés sur 70.764.754 €. C'est le résultat d'un travail acharné de toute l'équipe de notre service recouvrement.

### 3.1. Evolution du taux de recouvrement – mise en irrécouvrable – solde restant à récupérer à la clôture de l'exercice.

Pour rappel, lorsqu'une créance n'est définitivement plus récupérable ou que le coût des mesures à mettre en œuvre pour la récupération de celle-ci dépasse le montant à récupérer, le recouvrement de cette créance est alors abandonné.

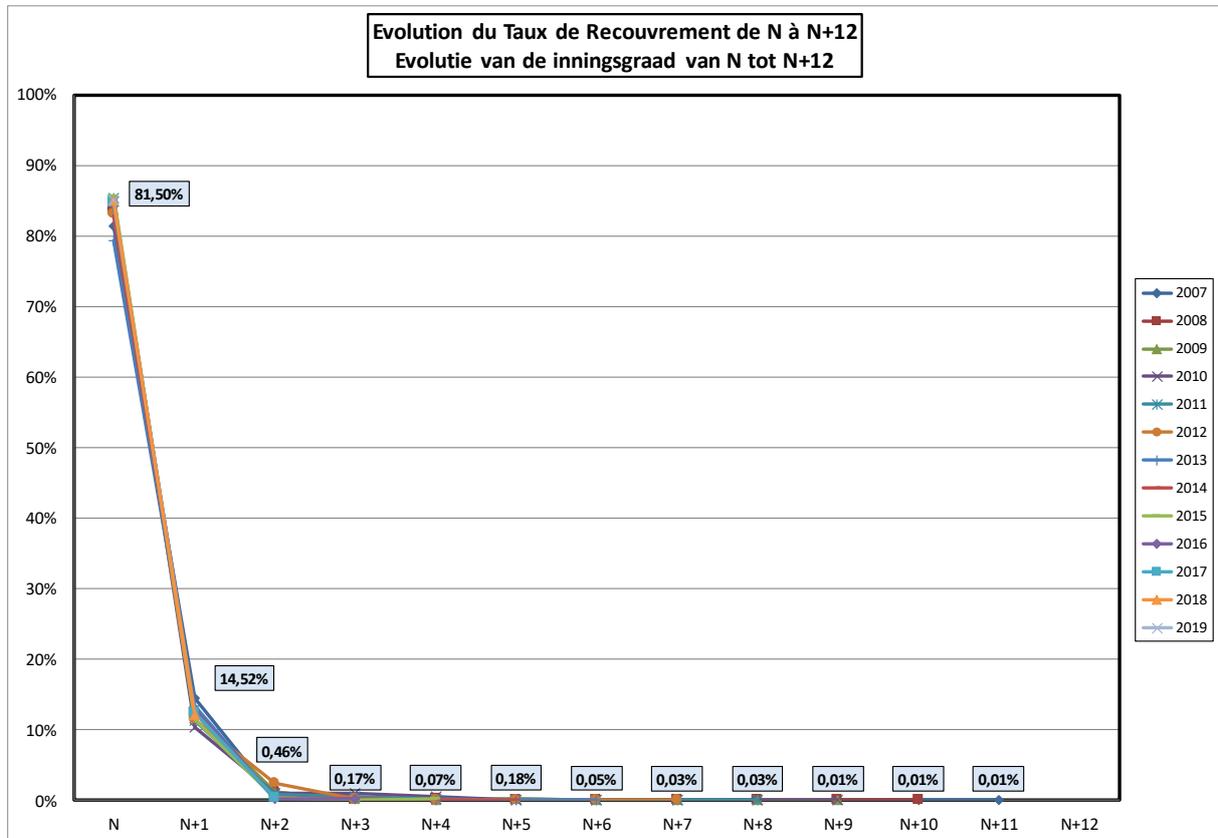
Les montants mis en irrécouvrables représentent **1,07 %** du total des créances au compte 2019. C'est dire que les gestionnaires des dossiers ne sont pas prompts à renoncer à toutes tentatives de récupération. Le taux moyen sur les années 2007 à 2019 s'élève à **2,03%**. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des taux de recouvrement, solde restant à récupérer et mise en irrécouvrable sur les années 2007 à 2019 :



L'analyse des créances les plus anciennes est effectuée d'années en années en vue de trier, comme dit plus haut, celles parmi les créances qui offrent encore un espoir de récupération de celles dont les tentatives de recouvrement n'aboutiront pas. Une amélioration de ce travail d'analyse, notamment à l'aide d'un logiciel plus efficace, déboucherait sur une augmentation des abandons de créances : il y a en effet encore beaucoup de créances dont la récupération est

très incertaine, où dont le coût de récupération dépasserait le montant escompté de cette récupération.

Le travail conséquent d'analyse de ces créances les plus anciennes est fastidieux, pour une efficacité décroissante dans la durée. Le graphique ci-dessous illustre bien ce constat :



Nous avons collecté ces données sur les 12 dernières années : on observe que les courbes des différents comptes analysés suivent exactement le même tracé dans le temps.

Nous avons indiqué les seuls pourcentages de recouvrement de l'année 2007 afin d'illustrer notre propos sans surcharger le graphique : les données 2007 donnent en effet la série la plus complète, puisque présentant une courbe sur les 12 années d'analyse (de N à N+12). La première année, en 2007, le taux de recouvrement s'élevait à **81,50%**. L'année suivante, on est encore arrivé à récupérer **14,52%** du montant initial des créances de l'année 2007. Mais dès la troisième année (en 2009) et jusqu'à la septième (2013), le taux de récupération dégringole pour atteindre **0,01 %** des créances de 2007 récupérées au cours de l'année 2018 (0,0037% en 2019). Et ce pour un travail conséquent de tentative de récupération.

Notons tout de même que sur la totalité de la période, de 2007 à fin 2019 :

- les créances initiales relatives au compte 2007 ont été récupérées à concurrence de 97,04% !
- Seul 2,94 % ont été mis en irrécouvrable ;
- Et il reste à récupérer 0,03 % à fin 2019, soit 12.308 €.

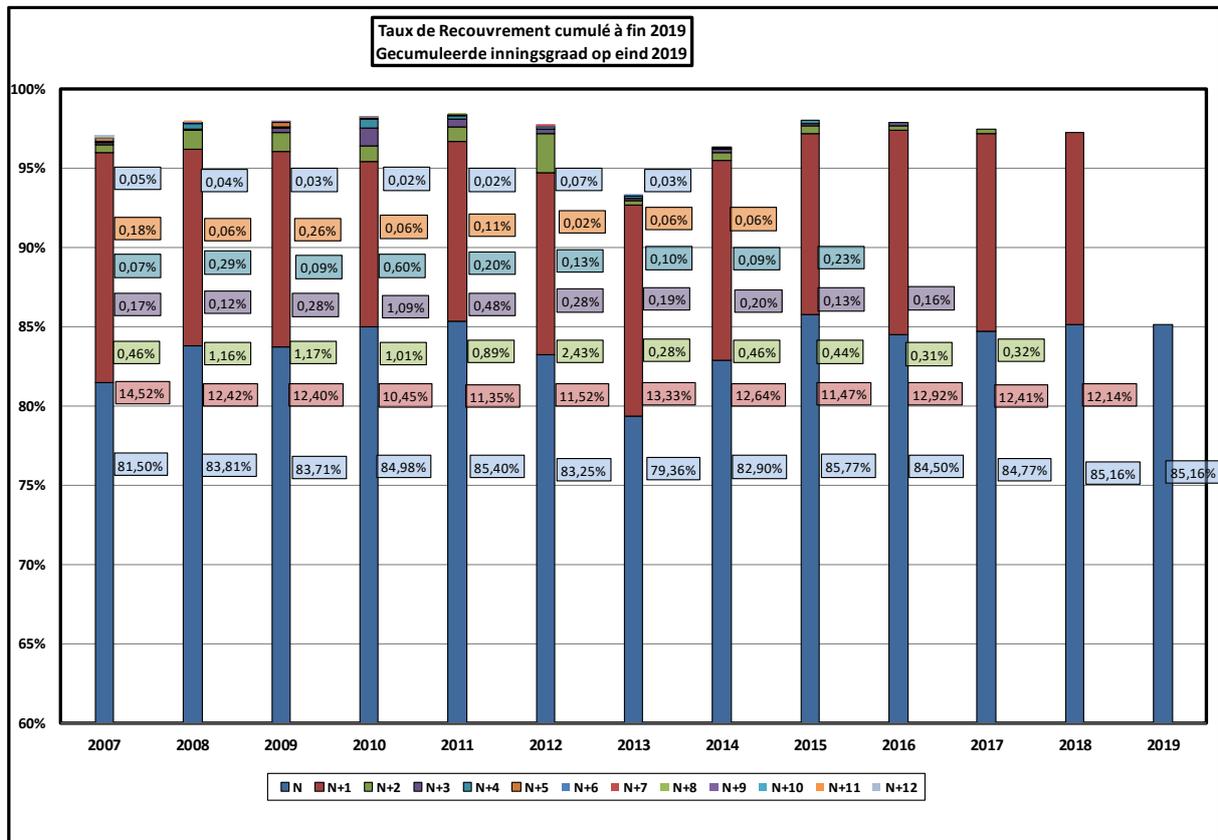
Le graphique ci-dessus illustre bien l'extrême urgence de réagir très vite, surtout pour les sommes dues par les bénéficiaires d'une aide remboursable, dans la mesure où le

remboursement de ces créances-là s'étallent sur plusieurs années et que ceux-ci disposent de ressources limitées, fluctuantes dans le temps, et qu'ils déménagent souvent ou que certains sont radiés des Registres. Il en va de même -et plus encore- des sommes indûment perçues. Il convient pour ces récupérations-là d'avoir des procédures les plus courtes possibles, voire de développer plus encore une politique préventive en la matière par le suivi régulier des mouvements enregistrés dans la Banque Carrefour, outil auquel les Cpas ont accès.

### **3.1.1. Tableau complet des chiffres collectés.**

	Taux de recouvrement cumulé sur plusieurs exercices - Gecumuleerde inningsgraad over een aantal boekjaren												
	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10	N+11	N+12
2007	81,50%	14,52%	0,46%	0,17%	0,07%	0,18%	0,05%	0,03%	0,03%	0,01%	0,01%	0,01%	0,0037%
2008	83,81%	12,42%	1,16%	0,12%	0,29%	0,06%	0,04%	0,02%	0,02%	0,01%	0,01%	0,01%	
2009	83,71%	12,40%	1,17%	0,28%	0,09%	0,26%	0,03%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%		
2010	84,98%	10,45%	1,01%	1,09%	0,60%	0,06%	0,02%	0,02%	0,01%	0,01%			
2011	85,40%	11,35%	0,89%	0,48%	0,20%	0,11%	0,02%	0,01%	0,01%				
2012	83,25%	11,52%	2,43%	0,28%	0,13%	0,02%	0,07%	0,12%					
2013	79,36%	13,33%	0,28%	0,19%	0,10%	0,06%	0,03%						
2014	82,90%	12,64%	0,46%	0,20%	0,09%	0,06%							
2015	85,77%	11,47%	0,44%	0,13%	0,23%								
2016	84,50%	12,92%	0,31%	0,16%									
2017	84,77%	12,41%	0,32%										
<b>2018</b>	<b>85,16%</b>	<b>12,14%</b>											
2019	85,16%												

### 3.2. Evolution du taux de recouvrement cumulé.

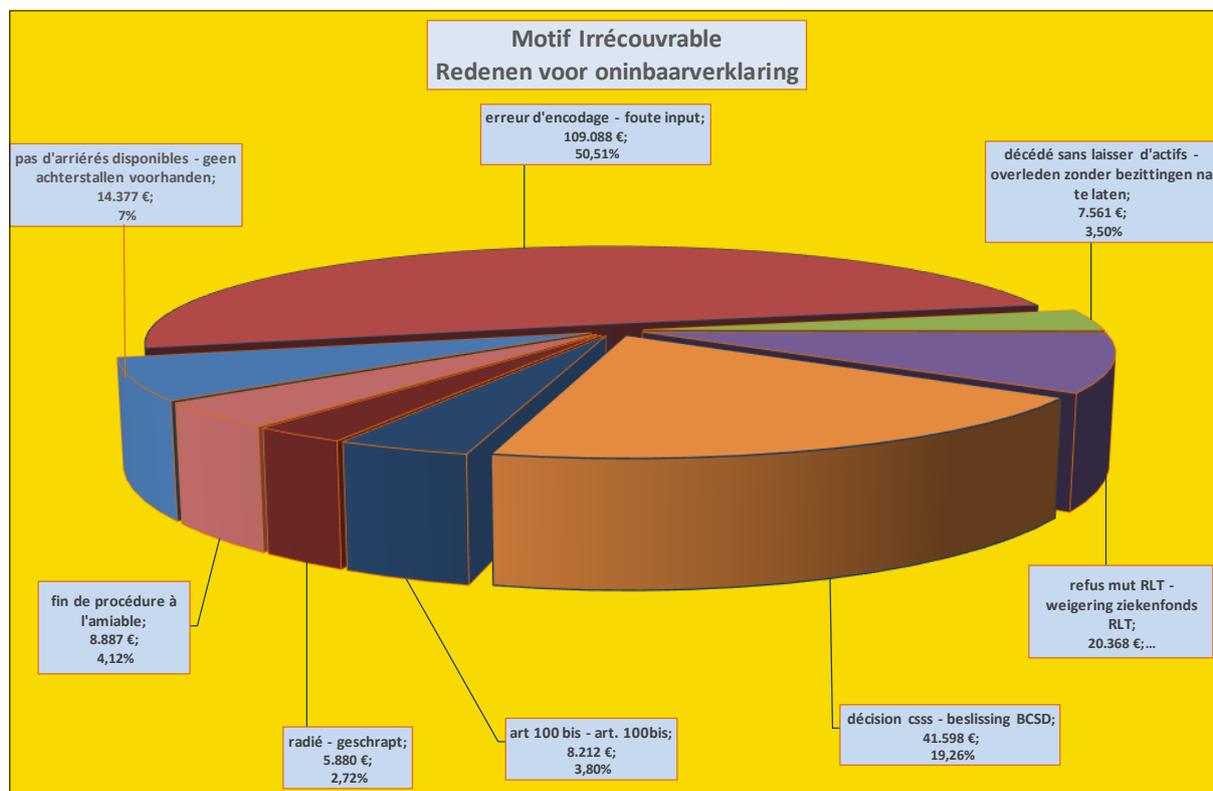


Il y a également 3 gros débiteurs institutionnels du Cpas au 31/12, à savoir :

- L'Etat Fédéral : remboursement des aides légales obligatoires ;
- L'Inami : intervention dans les frais de soins et d'hébergement des Résidents de la Maison de Repos ;
- La Région : la dotation du Fonds Spécial d'Aide Sociale.

### 3. Les mises en irrécouvrable :

Le graphique ci-dessous fait apparaître les principales motivations de mises en irrécouvrable en pourcentage du total de celles-ci sur exercices clos :



La rubrique « pas d'arriérés disponibles » consiste en des tentatives de récupération de l'aide sociale octroyée, auprès d'organismes (allocations de chômage, d'handicapés, d'accidents du travail, familiales, mutuelles...) et leur mise en irrécouvrable ne correspond donc pas à une « perte » de recettes ;

La rubrique « erreur d'encodage », correspond généralement à un double encodage d'une même créance. Le nettoyage de l'une des deux ne correspond pas non plus à une perte de recettes.

Mais celles-ci ont néanmoins un impact sur le compte et donc sur le résultat du compte, puisqu'elles ont été comptabilisées comme recettes à un moment donné (à l'exercice propre ou dans un exercice antérieur).

## 4. Créances et Dettes – Trésorerie

### 4.1. Recettes réalisables et dépenses à payer à l'exercice suivant :

<b>Recettes et Dépenses réalisables 31/12 - Uitvoerbare ontvangsten en uitgaven</b>					
<b>Exercice Clos - Afgesloten dienstjaar</b>					
	Recettes 31/12 - Ontvangsten 31/12		Dépenses 31/12 - Uitgaven 31/12		Solde à financer - Te financieren saldo
	exploitation - werking	investissements - Investeringsen	exploitation - werking	investissements - Investeringsen	
2007	2.926.316	19.729	2.167.391	86.748	-691.906
2008	2.986.155	171.591	1.718.560	89.975	-1.349.211
2009	2.925.647	139.494	2.409.741	58.844	-596.555
2010	2.897.113	398.966	2.894.336	176.444	-225.299
2011	3.899.148	199.476	3.292.095	103.807	-702.722
2012	3.854.218	1.334.262	3.001.556	1.701.513	-485.412
2013	4.652.309	1.245.987	3.443.375	1.640.937	-813.984
2014	2.717.456	502.640	3.437.751	1.803.978	2.021.633
2015	3.038.745	1.379.556	3.537.348	1.960.591	1.079.638
2016	3.321.197	1.208.250	3.737.633	1.359.977	568.163
2017	3.688.063	3.007.558	3.681.894	3.236.778	223.051
2018	4.328.707	1.285.024	4.105.322	2.837.915	1.329.505
2019	4.771.810	22.249.160	4.387.842	21.799.959	-833.170
<b>Année de l'exercice - Dienstjaar</b>					
	Recettes 31/12 - Ontvangsten 31/12		Dépenses 31/12 - Uitgaven 31/12		
	exploitation - werking	investissements - Investeringsen	exploitation - werking	investissements - Investeringsen	
2007	7.441.039	406.138	3.099.575	523.949	-4.223.653
2008	6.894.726	361.773	3.052.578	397.367	-3.806.554
2009	7.311.081	726.015	2.426.051	747.332	-4.863.713
2010	7.403.312	331.357	2.635.719	335.262	-4.763.689
2011	7.793.164	1.337.306	2.422.857	2.067.734	-4.639.879
2012	9.101.281	130.743	2.164.223	175.669	-6.892.133
2013	9.833.891	646.275	2.832.034	722.365	-6.925.767
2014	9.017.832	1.206.790	1.804.524	1.125.982	-7.294.115
2015	7.407.732	643.151	1.833.699	512.360	-5.704.824
2016	8.210.719	3.021.510	1.761.622	3.162.867	-6.307.739
2017	8.290.320	1.137.412	1.814.837	1.307.592	-6.305.303
2018	8.056.511	22.153.751	2.313.425	22.960.224	-4.936.614
2019	8.119.478	920.381	1.889.992	1.311.055	-5.838.813
<b>Total exercices clos et exercice propre - Totaal afgesloten dienstjaren en eigen dienstjaar</b>					
	Recettes 31/12 - Ontvangsten 31/12		Dépenses 31/12 - Uitgaven 31/12		
	exploitation - werking	investissements - Investeringsen	exploitation - werking	investissements - Investeringsen	
2007	10.367.354	425.867	5.266.966	610.697	-4.915.558
2008	9.880.881	533.364	4.771.138	487.342	-5.155.765
2009	10.236.728	865.509	4.835.792	806.176	-5.460.268
2010	10.300.425	730.323	5.530.055	511.706	-4.988.988
2011	11.692.312	1.536.782	5.714.952	2.171.541	-5.342.601
2012	12.955.499	1.465.006	5.165.779	1.877.181	-7.377.545
2013	14.486.200	1.892.262	6.275.409	2.363.303	-7.739.750
2014	11.735.288	1.709.430	5.242.275	2.929.960	-5.272.483
2015	10.446.477	2.022.707	5.371.047	2.472.951	-4.625.186
2016	11.531.916	4.229.760	5.499.256	4.522.844	-5.739.576
2017	11.978.383	4.144.970	5.496.730	4.544.370	-6.082.253
2018	12.385.219	23.438.776	6.418.747	25.798.139	-3.607.108
2019	12.891.288	23.169.542	6.277.834	23.111.014	-6.671.983

On observe que le solde à financer passe de -3.607.108 € en 2018 à -6.671.983 € en 2019, c'est-à-dire +/- le niveau de 2017.

## **4.2. Situation de la trésorerie au 31/12/2019 :**

Le solde de trésorerie à fin 2019 s'élève à -790.761 €.

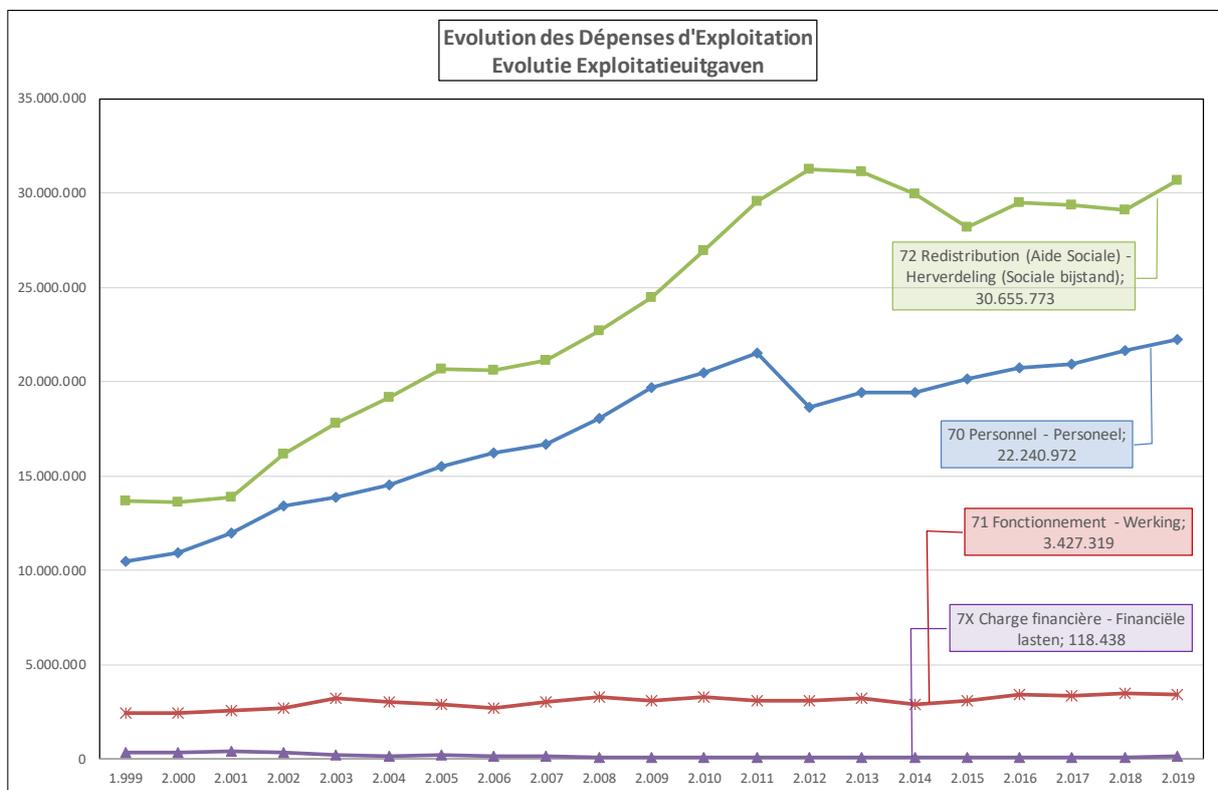
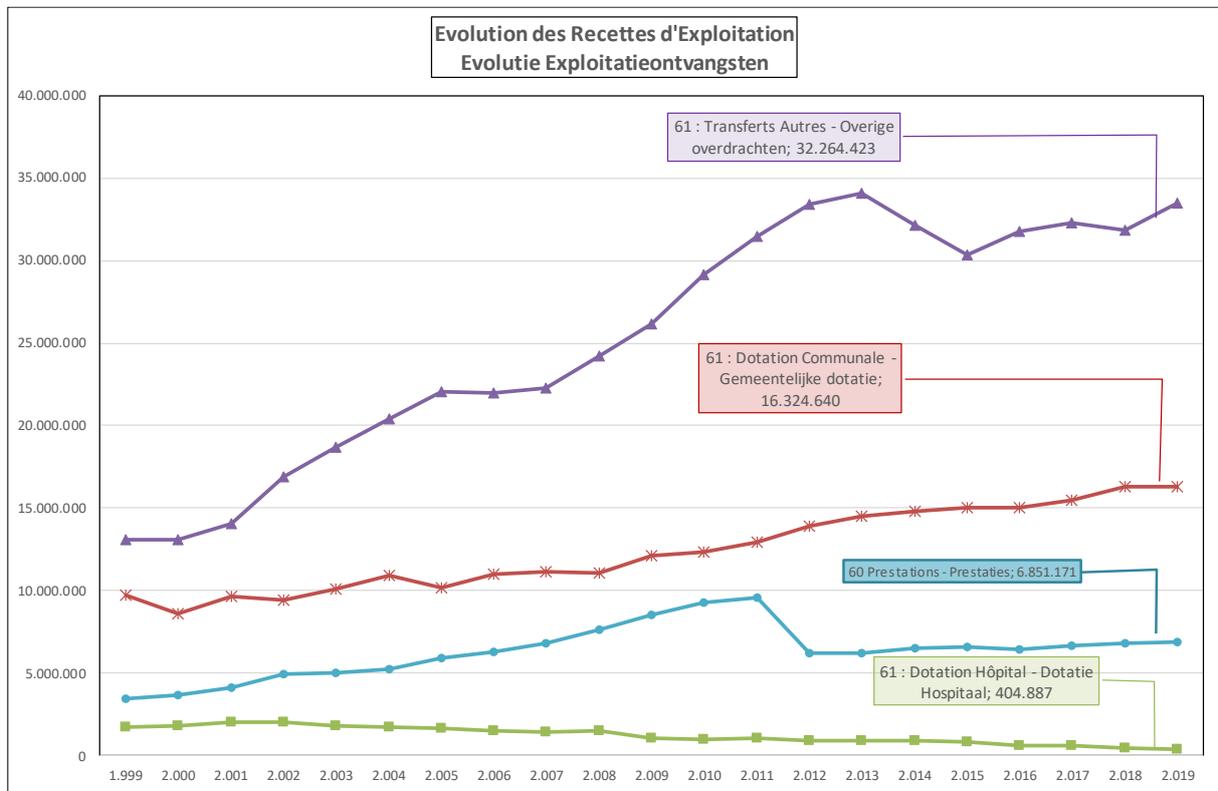
<b>Décomposition du Solde Trésorerie du Cpas - Opsplitsing liquide middelen OCMW</b>	
<b>Dépenses - Recettes : Solde 2019 à financer (1) - Uitgaven - Ontvangsten : te financieren saldo 2018</b>	-6.671.983
Boni comptable de l'exercice (2) - Boekhoudkundig overschot dienstjaar (2)	-643.406
Solde négatif de Trésorerie résultant du Compte 2019 (3)=(1)-(2) - Negatief saldo liquide middelen op Rekening 2019 (3)=(1)-(2)	-6.028.577
Compensé partiellement par le Solde de Trésorerie des Comptes de Tiers, de Provision et d'Attente (4) - Deels gecompenseerd door het saldo liquide middelen Rekeningen van derden, provisie en wachtrekening (4)	5.237.816
Solde de la Trésorerie du Cpas à fin 2019 (5)= (3)+(4) - Saldo liquide middelen OCMW op eind 2019 (5)=(3)+(4)	<b>-790.761</b>

Le tableau suivant présente l'évolution du solde de trésorerie du Cpas au 31/12 des années 1999 à 2019 :

<b>Situation de la trésorerie - Situatie liquide middelen</b>			
	Le résultat budgétaire de trésorerie - Begrotingsresultaat liquide middelen	Le solde des comptes de réserves, provisions, ... - Saldo reserverekeningen, provisies,...	Situation de l'encaissement 31/12 - Situatie inning op 31/12
31/12/1999	-7.192.577	3.510.237	-3.682.341
31/12/2000	-8.361.627	4.005.422	-4.355.982
31/12/2001	-6.525.237	3.778.223	-2.747.015
31/12/2002	-6.313.381	4.451.830	-1.861.552
31/12/2003	-4.572.389	3.834.108	-738.281
31/12/2004	-5.530.275	4.015.635	-1.514.640
31/12/2005	-7.272.977	3.999.350	-3.273.626
31/12/2006	-5.700.268	4.155.332	-1.544.936
31/12/2007	-3.753.878	4.056.446	302.568
31/12/2008	-5.060.804	4.537.352	-523.451
31/12/2009	-5.309.491	4.286.072	-1.023.418
31/12/2010	-4.620.402	4.157.508	-462.894
31/12/2011	-4.718.620	3.972.871	-745.750
31/12/2012	-6.365.782	4.424.645	-1.941.138
31/12/2013	-6.601.377	5.620.641	-980.735
31/12/2014	-4.599.857	6.015.422	1.415.565
31/12/2015	-3.660.786	5.115.218	1.454.432
31/12/2016	-5.245.947	5.083.807	-162.140
31/12/2017	-5.099.310	5.246.230	146.921
31/12/2018	-2.511.328	4.992.151	2.480.823
31/12/2019	-6.028.577	5.237.816	<b>-790.761</b>

Remarque : Il s'agit, dans les 3 tableaux ci-dessus, d'une photographie du solde de la trésorerie au 31 décembre de l'année écoulée. Un subside perçu quelques jours plus tôt ou après le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante peut sensiblement influencer ce solde.

## 5. Evolution des Recettes et des Dépenses



**Note :** De 2011 à 2012, tant les recettes de prestation que les dépenses de personnel subissent une variation importante. Cela fait suite à une imputation comptable différente des prestations « des articles 60 » à partir de 2012, imposée par la Commission des Normes Comptables.

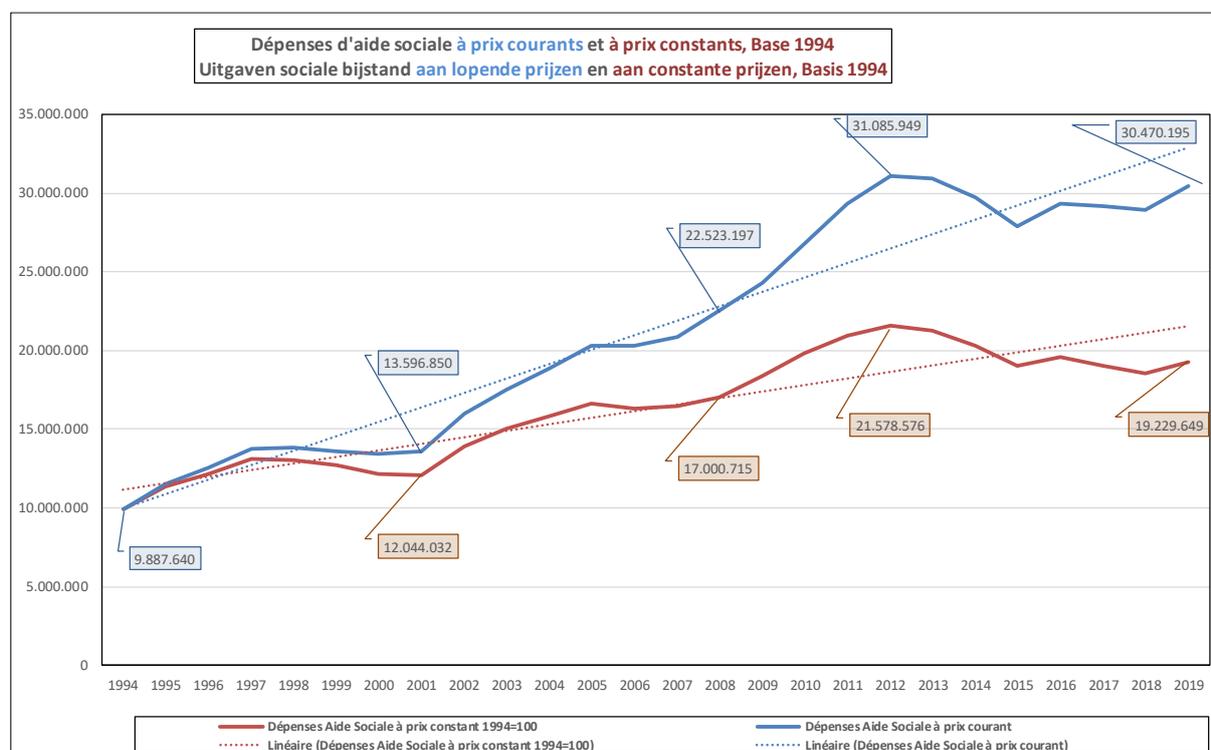
Les variations sont les plus marquées en recettes de transfert (essentiellement l'aide sociale), pendant de l'augmentation des dépenses de redistribution.

Vient ensuite l'évolution des dépenses de personnel, et en recette l'évolution de la dotation communale.

## **6. Analyse des Dépenses d'exploitation**

Les dépenses d'aide sociale et de personnel représentent la part principale des dépenses du Cpas.

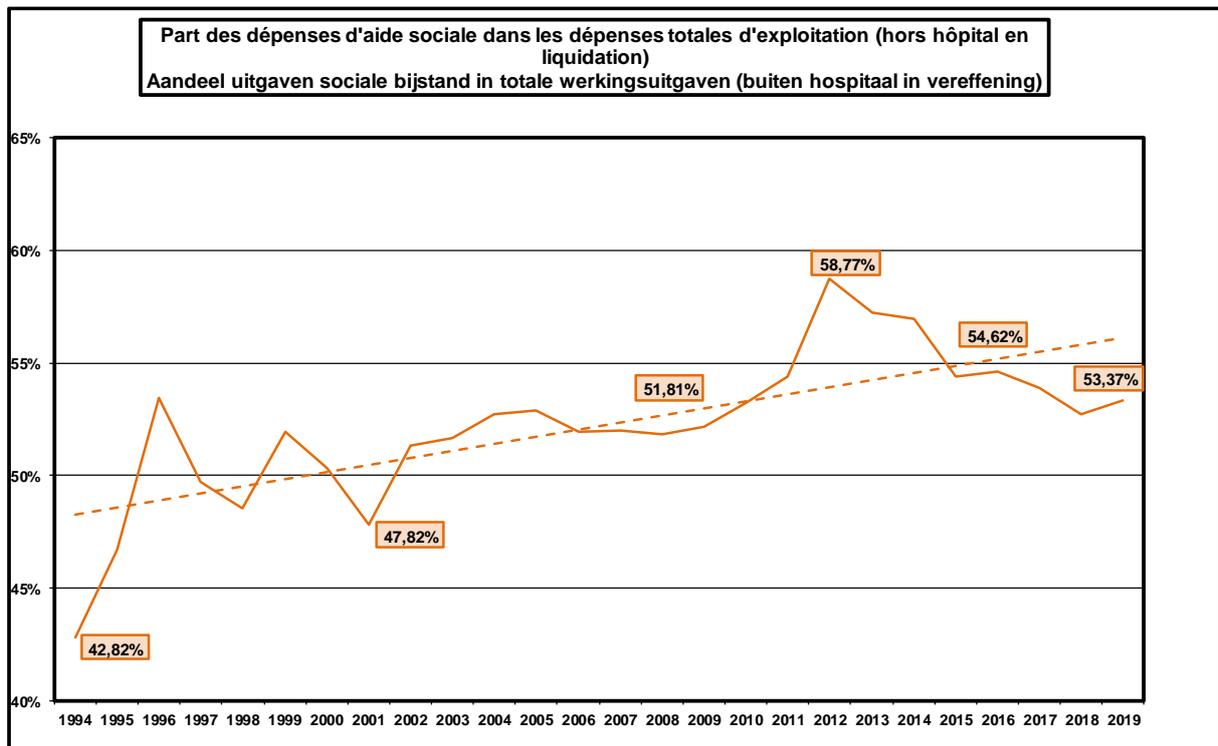
### **6.1. Les dépenses d'Aide Sociale :**



Les dépenses d'aide sociale augmentent de façon quasi constante entre 1994 et 2012. Depuis lors on constate un léger tassement.

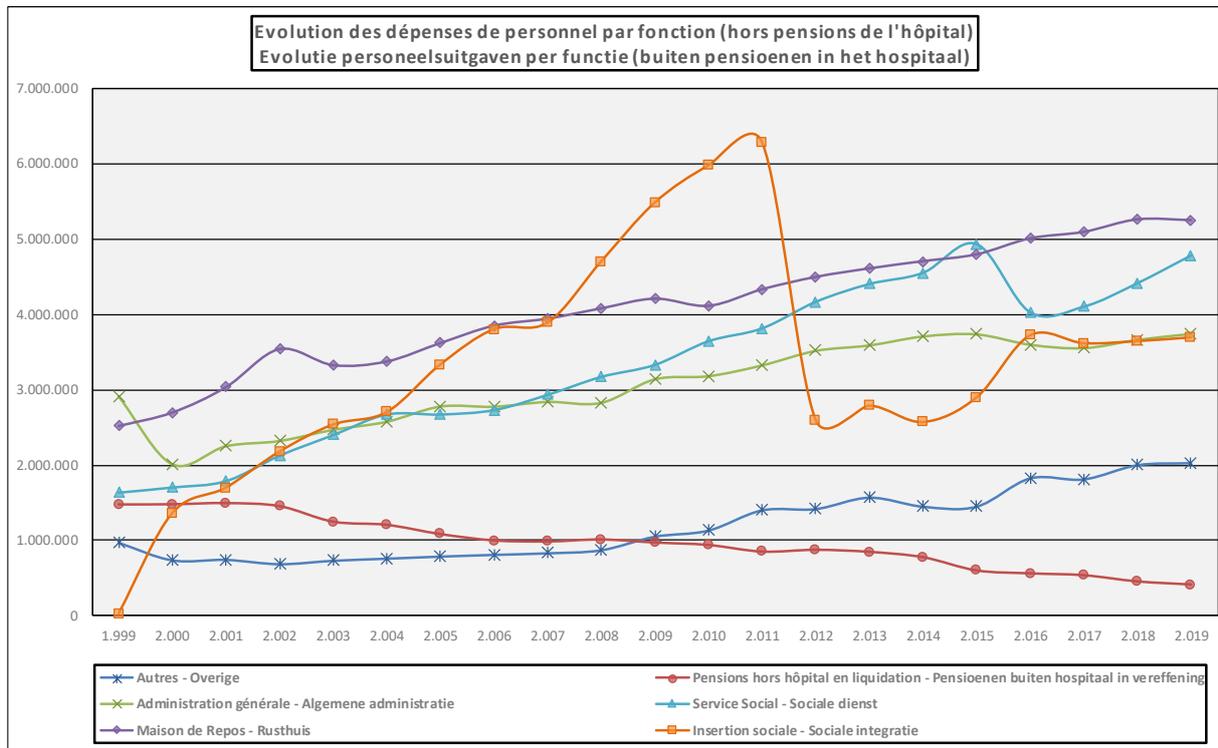
Les dépenses d'aide sociale augmentent de 208 % entre 1994 et 2019 à prix courant. A prix constant, si on prend l'année 1994 comme base 100, l'augmentation est tout de même encore 94 % sur la période (donc hors inflation).

### 6.1.1. Part relative des dépenses d'Aide Sociale par rapport au total des dépenses d'exploitation :



Quand on met ce graphique-ci en perspective avec le graphique d'évolution des dépenses totales d'aide sociale, on constate que la part de ces dernières dans le total des dépenses d'exploitation suit la même tendance : plus les dépenses d'aide sociale augmentent, plus leur part relative dans le total des dépenses d'exploitation est importante. Dit autrement, les dépenses de personnel et de fonctionnement n'évoluent pas dans la même proportion, ou avec un certain décalage dans le temps.

## 6.2. Les dépenses de Personnel :

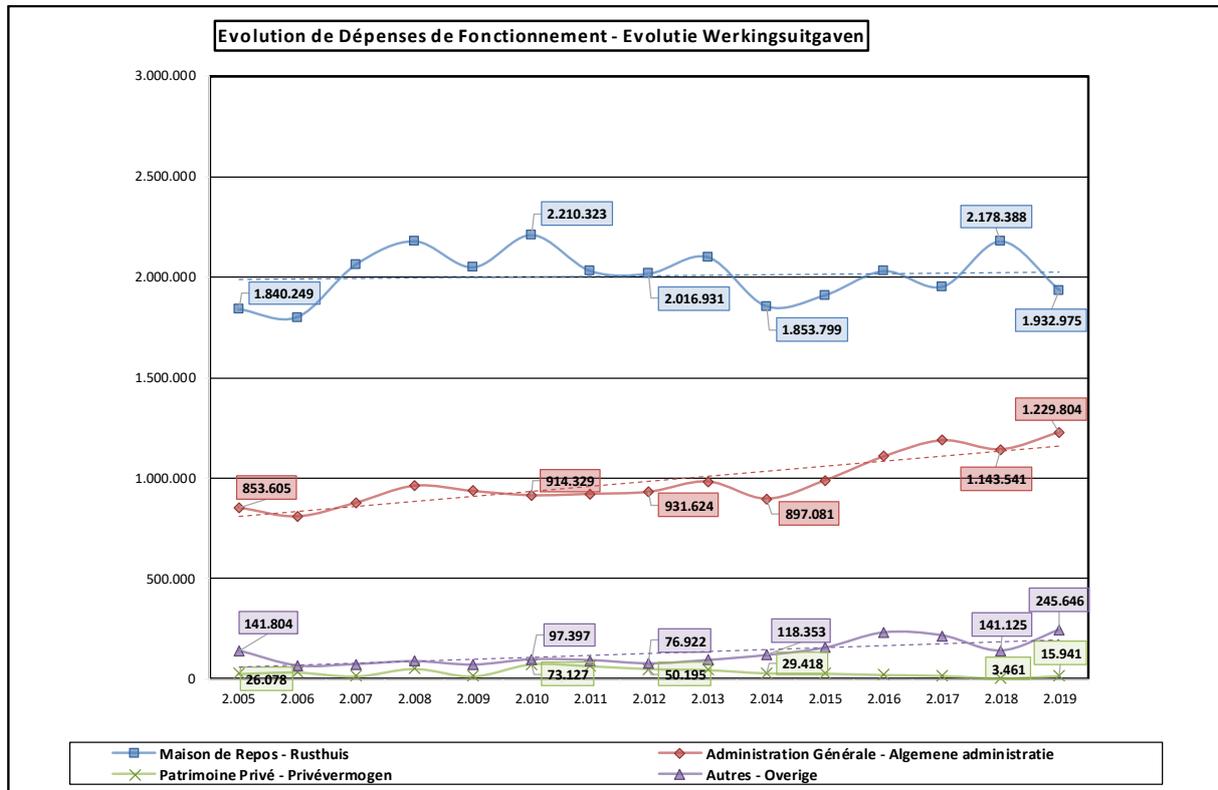


Note : De 2011 à 2012, la diminution importante de dépenses en Insertion Sociale fait suite à une imputation comptable différente des prestations « des articles 60 » à partir de 2012, imposée par la Commission des Normes Comptables, cfr supra.

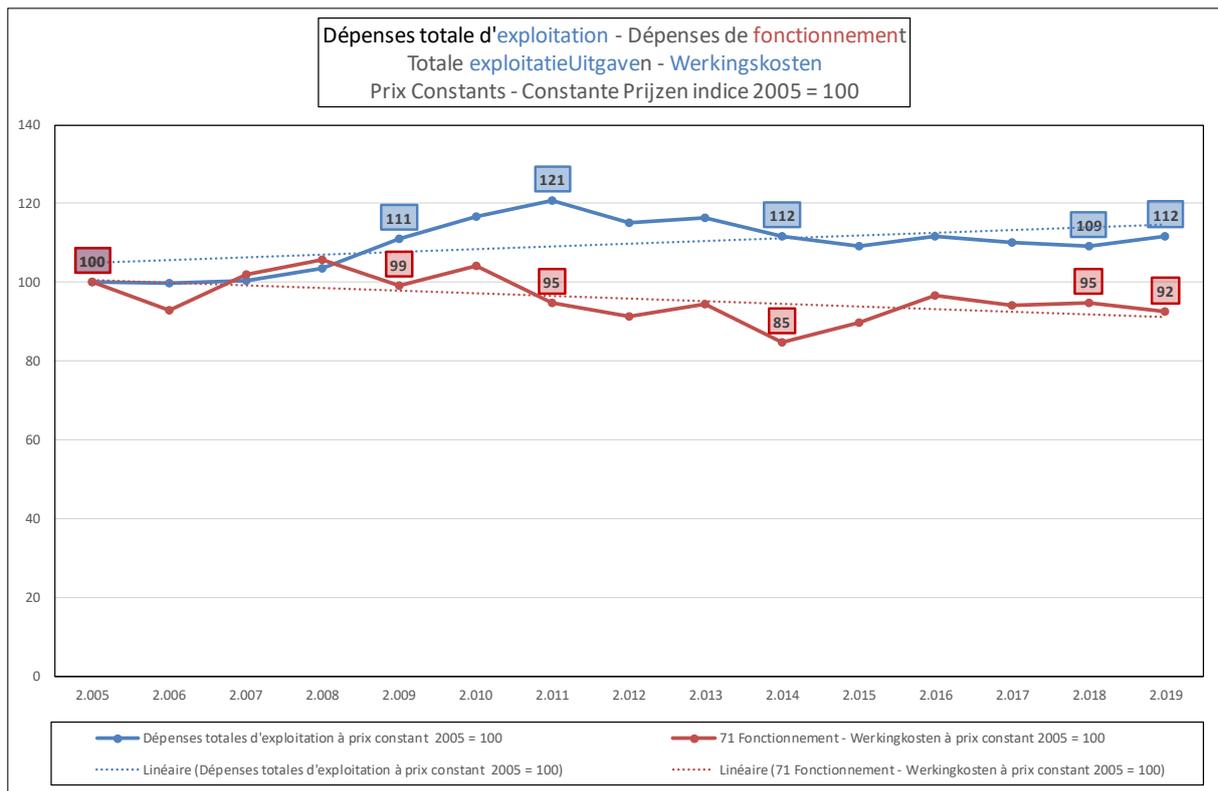
A part ceci, on observe une variation importante des dépenses de personnel à la Maison de Repos, liée à des exigences d'encadrement de plus en plus élevées et à l'évitement (autant que faire se peut) du recours à l'intérim. Il y a néanmoins un tassement de ces dépenses de personnel de la Maison de Repos ne 2019.

Viennent ensuite, de façon assez évidente, les dépenses de personnel liées à l'action sociale.

### 6.3. Les dépenses de Fonctionnement :



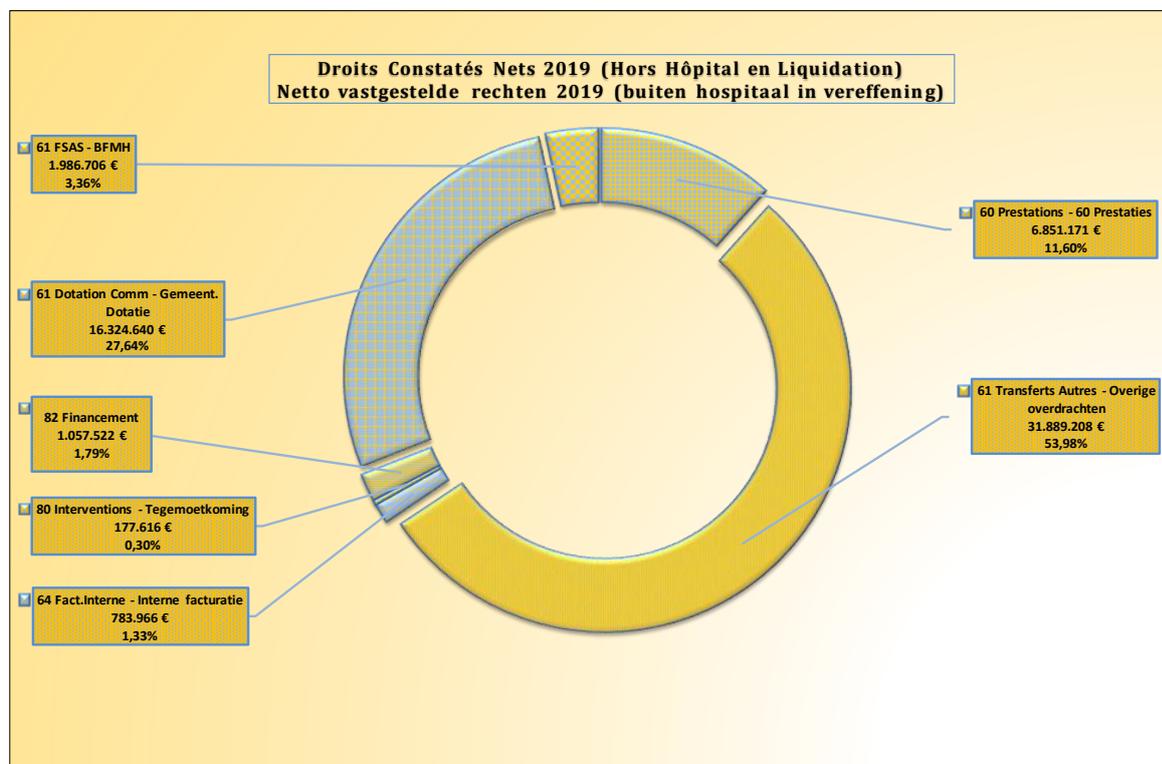
Pour rappel, les dépenses de fonctionnement ne représentent que 5,96 % du total des dépenses d'exploitation. Depuis 2005 elles ont augmenté de 19,76 %, pendant que le total des dépenses d'exploitation augmentait de 44,84 % sur la même période.



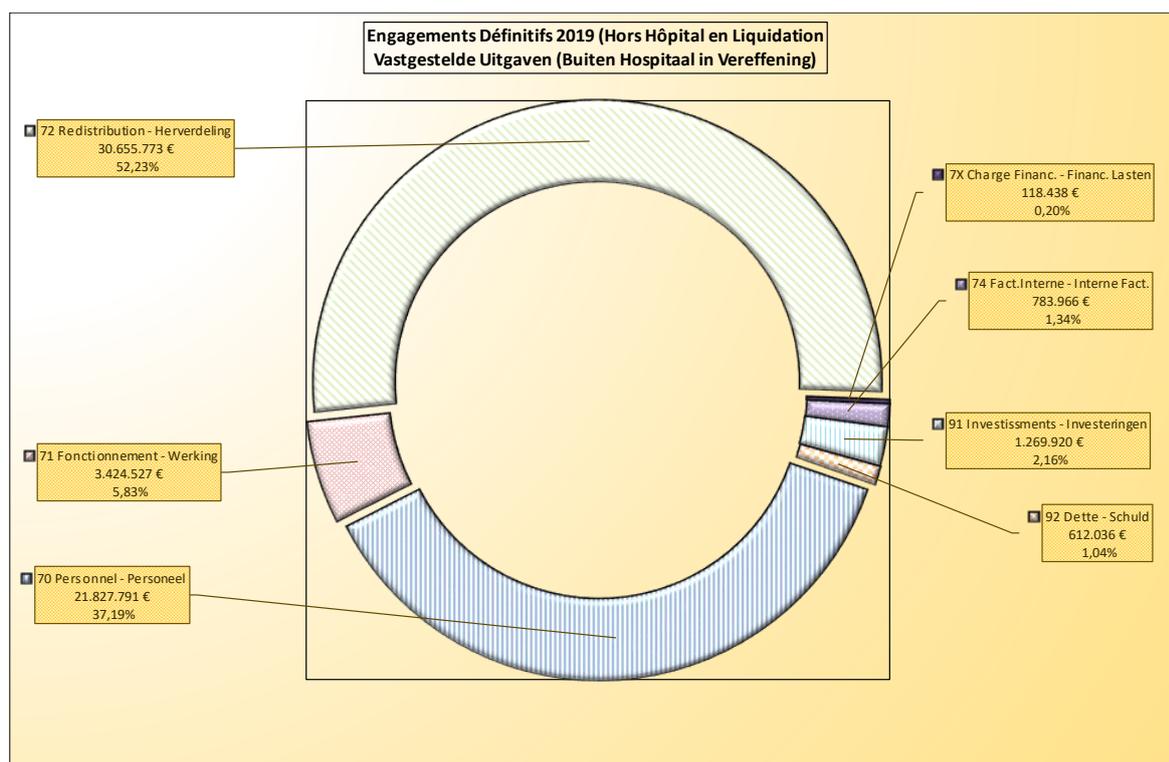
Sur la période analysée, à prix constants, pendant que les dépenses totales d'exploitation augmentent de 12 %, les dépenses de fonctionnement diminuent de 8 %.

## 7. Répartition des Recettes et des Dépenses en 2019

### 7.1. Les recettes (Droits constatés nets) :



### 7.2. Les dépenses (Engagements définitifs) :

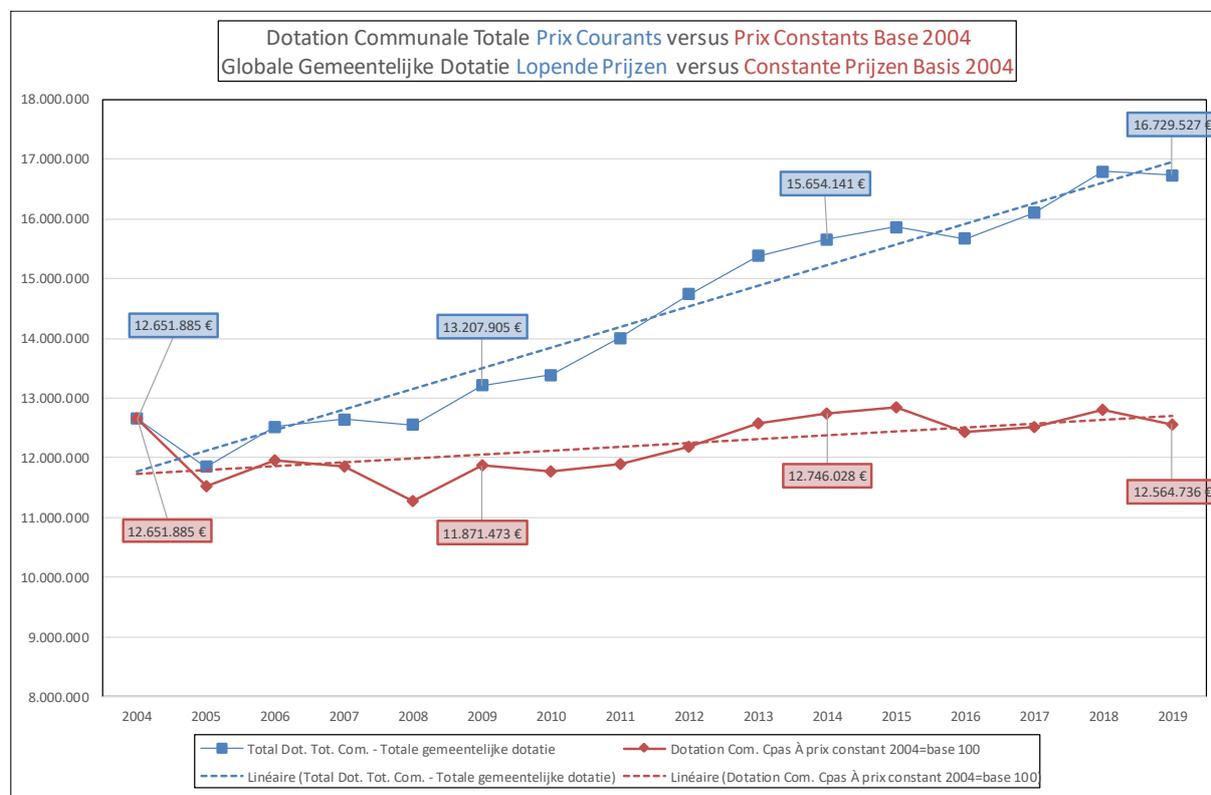


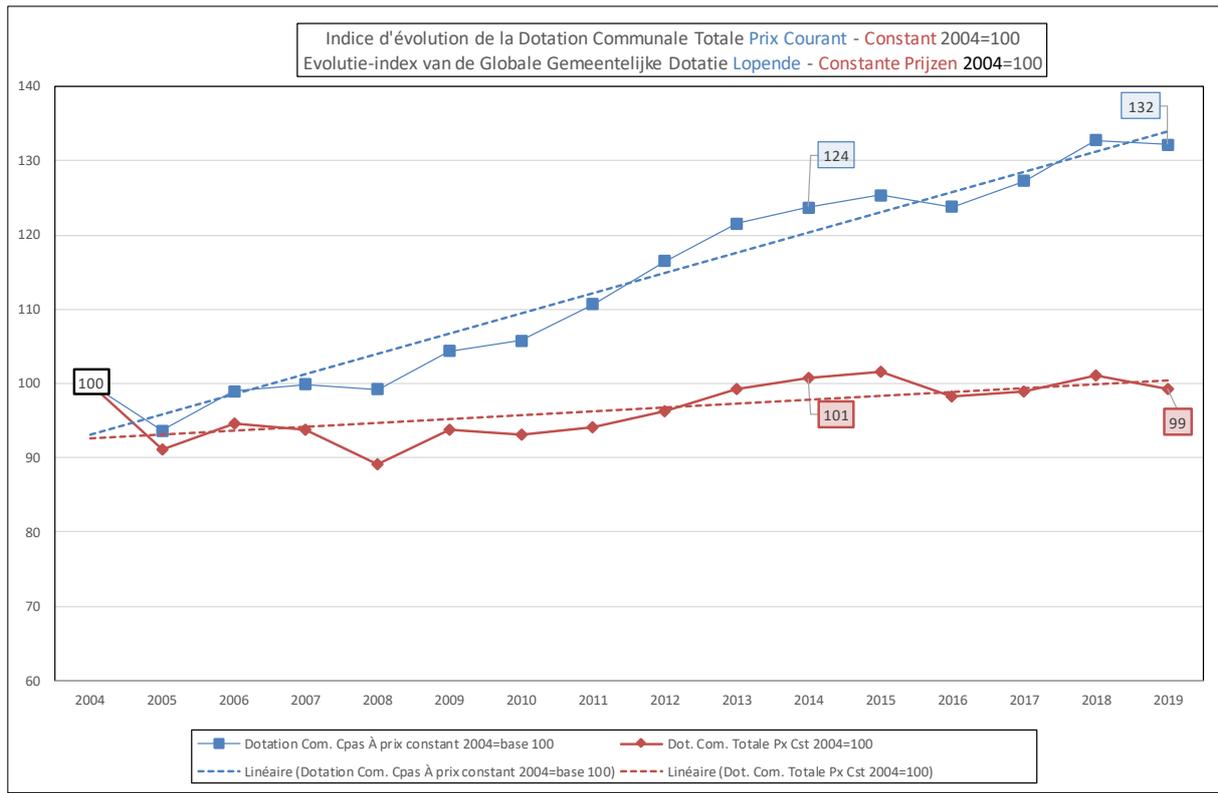
## 8. Dotation Communale au Cpas

### 8.1. Dotation à prix courants :

	Evolution de la dotation communale - Evolutie gemeentelijke dotatie										
	2.009	2.010	2.011	2.012	2.013	2.014	2.015	2.016	2.017	2.018	2.019
Dotation communale (1) - Gemeentelijke Dotatie (1)	12.151.751	12.369.694	12.946.051	13.838.748	14.493.080	14.775.790	15.040.186	15.047.717	15.503.615	16.297.228	16.324.640
Dotation hôpital (2) - Datie hospitaal (2)	1.056.154	1.018.534	1.061.816	897.783	888.510	878.351	821.052	616.550	599.700	497.447	404.887
Total Dotation (3)=(1)+(2) Totale Dotatie (3)= (1)+(2)	13.207.905	13.388.228	14.007.867	14.736.531	15.381.590	15.654.141	15.861.238	15.664.267	16.103.315	16.794.675	16.729.527
<b>Résultat Comptable Budgétaire - Boekhoudkundig begrotingsresultaat</b>											
Résultat CPAS (4) - Resultaat OCMW (4)	182.779	432.370	507.945	1.014.750	1.222.184	600.507	778.461	444.973	912.024	1.044.827	640.777
Résultat Hôpital (5) - Resultaat hospitaal (5)	-32.001	-63.785	116.036	-2.987	-83.810	72.119	185.939	48.657	70.919	50.954	2.629
Variation fonds Créances aléatoires (6) -	-117.601	-122.563	-318.070	-82.250	-97.787	452.757	207.617	99.573	-216.267	-288.056	-401.480
<b>Résultat à Reporter (7)=(4)+(5)+(6) - Over te dragen resultaat (7)=(4)+(5)+(6)</b>	<b>33.177</b>	<b>246.023</b>	<b>305.911</b>	<b>929.513</b>	<b>1.040.587</b>	<b>1.125.383</b>	<b>1.172.017</b>	<b>593.202</b>	<b>766.676</b>	<b>807.725</b>	<b>241.926</b>
<b>Augmentation % par rapport à l'exercice qui précède de la dotation totale (y compris hôp.) (3) : N/N-1 - Stijging % in vergelijking met dienstjaar voorgaand aan totale dotatie (incl. Hosp.) (3): N/N-1</b>	<b>5,22%</b>	<b>1,37%</b>	<b>4,63%</b>	<b>5,20%</b>	<b>4,38%</b>	<b>1,77%</b>	<b>1,32%</b>	<b>-1,24%</b>	<b>2,80%</b>	<b>4,29%</b>	<b>-0,39%</b>

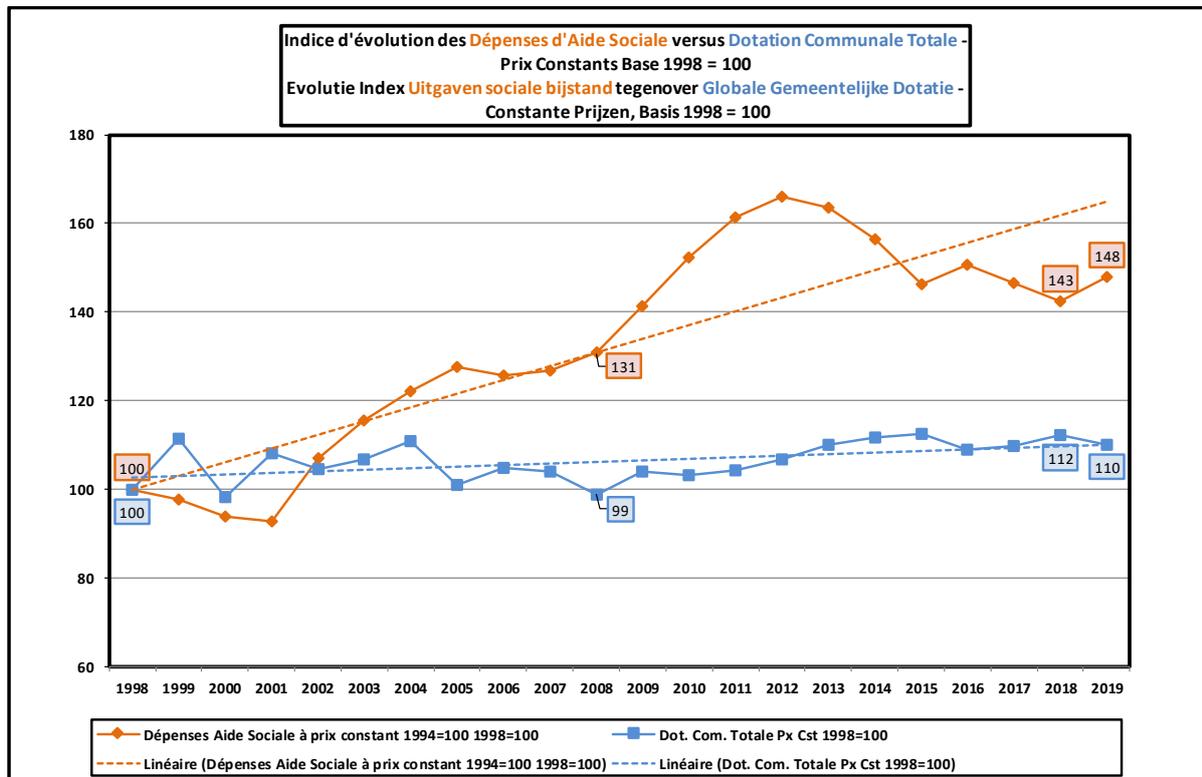
### 8.2. Dotation à prix courants – prix constants :





On constate qu'à prix constants, donc en neutralisant l'inflation sur la période, la dotation communale diminue de 1 % entre 2004 et 2019, soit en 15 années. Ceci tient à une maîtrise des coûts et une meilleure intervention des autres Pouvoirs subventionnant : l'Etat Fédéral, la Région, la CoCom.

### 8.3. Evolution des dépenses d'aide sociale par rapport à la Dotation Communale, à prix constants :



Ce dernier graphique laisse clairement apparaître que l'augmentation des dépenses d'aide sociale est beaucoup plus rapide que l'évolution de la dotation communale, l'écart entre les deux étant comblé par les sources de financement cité supra.

Il n'en reste pas moins que le coût que représente un Cpas pour sa Commune est lié à la fragilité d'une partie de sa population, précisément plus nombreuse dans les Communes où l'assiette fiscale permettant de financer ce coût est généralement plus basse.

**Olivier Koeune**  
**Receveur Cpas Saint-Gilles**